



Compte-rendu de la séance de la commission extra-municipale du temps long de la Ville de Cahors

Jeudi 29 juin 2023, à 19h00

Salle Henri-Martin (Hôtel de Ville – 73, boulevard Gambetta 46000 CAHORS)

Présent(e)s : Emmanuelle ANDLAUER, Flavien BERNARD, Noujoud BOUGRINE, Cécile CANALE, Anne-Céline DAPORTA, Karenne DAY, Isabelle LAPEZE, Hélène LENEVEU-RIVIÈRE, Michel MARCHAL, Joëlle PAOLI, Anne-Marie REY-GOLLIET, Christophe TILLIE, Johann VACANDARE, Nathalie VAURS.

Excusé(e)s : Serge BATHENDIER, Cécile CISSÉ LESCURE, Magali DELJARRIT, Pierre DUBERNET de GARROS, Françoise FAUBERT, Sylvain GINIER, Christelle MAZEYRIE, Eamon O'HARA, Denis PACAUD, Abel RACHI, Alain SAN JUAN.

Absent(e)s : Alice FREYTET, Alexandre GACOIN, Gaël JACQ, Philippe PELISSIER, Hayet SOUDANI, Francesco TESTA, Emmanuel VIEILLARD.

Johann VACANDARE, adjoint au maire de Cahors en charge de la transition écologique et de la participation citoyenne, introduit la séance de la commission extra-municipale du temps long.

Il remercie les membres pour leur participation à cette douzième séance.

L' élu remercie également celles et ceux qui se sont mobilisés lors de la deuxième édition de la Journée citoyenne. Il salue leur contribution à cette réussite collective.

Il précise que cette séance plénière a vocation à aborder une nouvelle thématique, celle de la biodiversité. Il rappelle que les sujets de la nature en ville, de la liaison entre territoire rural et territoire urbain et de la végétalisation avaient été proposés, lors de la séance d'installation, par plusieurs membres de la commission. La municipalité a souhaité répondre favorablement à cette proposition en organisant une séance spécialement dédiée à la biodiversité, dans le cadre de la candidature que la Ville de Cahors entend présenter pour obtenir le prolongement de la labellisation « Territoire engagé pour la nature ».

L'adjoint au maire cède la parole à Nathalie VAURS et à Flavien BERNARD qui ont accepté d'animer cette séance en binôme. Il les remercie.

Flavien BERNARD procède à l'appel des membres. Nathalie VAURS rappelle les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Adoption du compte-rendu de la séance du 24 mai 2023.

Flavien BERNARD précise que le secrétariat général n'a reçu aucune proposition d'amendement relative au compte-rendu du 24 mai 2023.

Le compte-rendu est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

2. Présentation des actions engagées par la Ville de Cahors, labellisée « Territoire engagé pour la nature » depuis 2020, en faveur de la protection, de la préservation, de la valorisation et de la restauration de la biodiversité.

Nathalie VAURS rappelle que cette séance de travail s'inscrit dans la continuité des travaux engagés par la commission extra-municipale du temps long, notamment lors de la séance du 6 juillet 2022 relative à l'élaboration du Plan climat air énergie territorial du Grand Cahors. Elle précise que le sujet des espaces naturels avait été proposé par les membres de la commission lors de la séance d'installation du 21 juin 2021.

L'animatrice remercie Caroline CARIOU, directrice de la propreté et du cadre de vie de la Ville de Cahors et du Grand Cahors, et Christian MAQUIN, chef de service des espaces verts de la Ville de Cahors, pour leur mobilisation. Elle ajoute qu'ils vont, dans un premier temps, présenter les actions déjà engagées en faveur de la protection, de la préservation, de la valorisation et de la restauration de la biodiversité à l'échelle de la ville de Cahors.

Nathalie VAURS rappelle qu'un aperçu de ces actions a été communiqué aux membres de la commission par voie numérique en amont de la séance.

Elle informe les membres que la deuxième partie de la séance sera consacrée aux échanges et à la concertation autour du sujet de la biodiversité.

Johann VACANDARE confirme que les membres de la commission vont être invités à formuler des retours et/ou des propositions concernant les actions complémentaires qui pourraient être engagées par la Ville de Cahors en faveur de la protection, de la préservation, de la valorisation et de la restauration de la biodiversité. Il ajoute que ces suggestions seront analysées du point de vue technique et budgétaire par la municipalité et par les services. Elles seront susceptibles d'être intégrées à la candidature de la collectivité pour le renouvellement du label « Territoire engagé pour la nature » puis concrétisées. Johann VACANDARE rappelle le contexte budgétaire contraint et la nécessité de tenir compte de cet aspect dans la conduite des politiques en faveur de la biodiversité.

Il cède la parole à Caroline CARIOU qui présente les actions menées par la Ville de Cahors.

Elle rappelle qu'il existe une production horticole implantée sur la commune de Pradines où la Ville de Cahors produit elle-même ses plantations. Cela permet de disposer d'une grande variété de plantes. Les serres municipales n'utilisent aucun pesticide. La Ville de Cahors s'est engagée dans cette démarche avant même que les obligations en la matière entrent en vigueur.

Christian MAQUIN présente le fonctionnement de la lutte intégrée. Il précise que cette technique est une solution naturelle qui permet de contrôler les insectes ravageurs tout en évitant d'avoir recours à des pesticides ou à des produits chimiques. Il indique que les agents des serres municipales procèdent à des lâchers d'insectes auxiliaires qui attaquent les insectes ravageurs. Christian MAQUIN ajoute que les prédateurs naturels ciblent spécifiquement les

insectes ravageurs pour éviter toute invasion. Cette technique permet de contrôler la population de nuisibles et autres parasites tout en respectant les équilibres.

Caroline CARIOU informe les membres que la collectivité travaille en partenariat avec la société M2i Biocontrol, basée à Parnac (Lot), qui développe des solutions naturelles contre les ravageurs (pyrales du buis, chenilles processionnaires, etc.). Elle indique que le territoire cadurcien sert de lieu test avant la commercialisation des produits à l'international. Ce partenariat permet à la Ville de Cahors d'accéder à des nouvelles technologies innovantes et à la société M2i d'expérimenter de nouvelles solutions avant leur commercialisation.

La directrice de la propreté et du cadre de vie ajoute que la Ville de Cahors a été labellisée « Territoire engagé pour la nature » en octobre 2020, suite à la candidature déposée par la collectivité. Cette dernière a obtenu la labellisation sur la période 2020-2023, qui s'articule autour de plusieurs engagements :

- la réalisation d'un inventaire communal de la biodiversité faune/flore participatif permettant d'adapter les pratiques compte tenu des équilibres biologiques et des impacts du dérèglement climatique sur notre territoire ;
- la mise en place d'actions de sensibilisation de l'impact de nos pratiques à travers une agora d'agriculture urbaine et des espaces urbains de production alimentaire et de sensibilisation à la biodiversité ;
- la valorisation des espèces florales sur les cheminements et l'esplanade du Mont Saint-Cyr.

Dans le cadre de cette labellisation, une multiplicité d'actions a été déployée, parmi lesquelles figurent les mesures suivantes :

- Le fauchage tardif. Caroline CARIOU précise que cette action a été engagée au printemps 2020, durant la crise sanitaire, sur 9 000 m², aux abords de zones commerciales. L'état des lieux réalisé par le Conservatoire Botanique Régional de Midi-Pyrénées a permis de recenser 135 espèces végétales dont certaines remarquables (la scabieuse pourpre n'avait pas été identifiée dans le Lot depuis 1845). Depuis, cette pratique s'est étendue sur 31 000 m².
- L'éco-pâturage. Entamé en 2020, il permet d'éviter la tonte mécanisée de certains espaces et de la remplacer par la présence de brebis caussenardes ou solognotes. Des animations sont organisées pour sensibiliser les publics à l'intérêt que représente une tonte différenciée, notamment pour l'enrichissement des sols. Caroline CARIOU précise que les brebis sont actuellement à Bégoux.
- Le soutien aux associations en matière d'autonomie alimentaire et de jardins partagés. En 2021, un espace vert municipal de 400 m² situé en plein centre-ville (allées Fénélon) a été mis à disposition de l'association Autonomie alimentaire Cahors pour en faire une agora, un jardin nourricier démonstrateur de nouvelles pratiques et un lieu d'échanges sur ce sujet. En complément, une surface maraîchère de 11 000 m² située à Cabessut a été mise à disposition à cette même association par la Ville de Cahors pour y implanter un jardin-forêt.

- Le déploiement de nichoirs à oiseaux et à chauve-souris. Caroline CARIOU indique que 66 nichoirs ont été implantés en 2022-2023 par les services de la Ville de Cahors après analyse des lieux les plus adéquats par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Christian MAQUIN ajoute que ces nichoirs contribuent également à la lutte intégrée évoquée précédemment.

- La lutte contre les nuisibles. En 2022, un travail avec la société M2i a été engagé pour lutter contre le frelon asiatique et favoriser le piégeage de fondatrices sur six espaces verts de la ville. Le piégeage des fondatrices permet d'éviter la reproduction de l'insecte.

- La lutte contre le moustique tigre. Caroline CARIOU indique que des actions de sensibilisation en porte-à-porte ont été organisées, après qu'un diagnostic ait été réalisé à l'échelle de la ville. Les espaces verts sont parallèlement adaptés (ajout de poissons dans les bacs d'eau et implantation de nichoirs pour favoriser l'implantation d'oiseaux prédateurs du moustique tigre). La directrice de la propreté et du cadre de vie ajoute qu'une opération de sensibilisation a été menée par le Carrefour des sciences et des arts, en partenariat avec la Ville de Cahors, lors de la Journée citoyenne du samedi 10 juin 2023. Elle précise que cette association est également mobilisée aux côtés du Conseil citoyen de Terre-Rouge pour sensibiliser ses membres.

- La plantation d'arbres et d'arbustes. Une réflexion sur le choix des espèces est menée pour adapter ces plantations aux évolutions climatiques, favoriser les espèces mellifères et développer différentes strates qui permettent d'héberger la biodiversité. Les espèces locales nécessitant un moindre arrosage sont privilégiées. Caroline CARIOU indique que durant l'hiver 2022-2023, ce sont 470 arbres et arbustes qui ont été plantés par la Ville de Cahors, ce qui correspondait jusqu'alors au nombre de plantations sur un mandat municipal. Christian MAQUIN ajoute que des essences comme le chêne vert ou le chêne des Pyrénées permettent de s'adapter au changement climatique. Le service des espaces verts privilégie également l'implantation d'arbres producteurs de baies, de telle manière à favoriser la réapparition de la biodiversité. Ainsi, des arbres fruitiers, nourriciers et comestibles ont été plantés sur la promenade de Coty. Dans les cours d'écoles, les arbres d'ornement sont ponctuellement remplacés par des arbres fruitiers. S'agissant des haies, le service des espaces verts privilégie un mélange composé de framboisiers et de plantes produisant des baies comestibles pour les oiseaux. Caroline CARIOU présente les 12 zones de la ville de Cahors concernées par des plantations d'arbres et d'arbustes et par la rénovation et la création de jardins secrets (jardin de la sorcière, jardin du troubadour, parc Gaubert, situé à proximité du pont Louis-Philippe).

- Les actions en faveur du compostage. Des composteurs collectifs sont progressivement implantés et des composteurs individuels sont distribués gratuitement aux habitants en échange d'une formation lors de leur remise. Ces actions permettent, au-delà de contribuer à l'objectif de réduction des déchets, un retour à la terre de la matière organique et un enrichissement des sols. Christian MAQUIN mentionne l'utilisation d'un broyeur de végétaux par le service des espaces verts lors des opérations d'élagage. Ce dispositif permet de produire du paillage destiné aux massifs de la Ville de Cahors. Cela minimise les déchets produits.

- Les actions de sensibilisation en partenariat avec les centres de loisirs. Des parcours en ville sont organisés pour permettre aux enfants d'observer le fonctionnement du compostage, de l'éco-pâturage, des jardins partagés, des nichoirs, etc. Ces actions s'accompagnent d'un pique-nique zéro déchet proposé par l'Unité de production culinaire du Grand Cahors.
- Le remplacement de l'ensemble de l'éclairage public de la ville. La nouvelle technologie employée permet d'orienter la lumière uniquement vers la route et/ou vers les trottoirs. Elle permet également de procéder à des abaissements d'intensité au cours de la nuit, voire, dans certains quartiers, à des extinctions entre minuit et 5 heures du matin. Cette mesure contribue à lutter contre la pollution lumineuse.

S'agissant du projet de production d'un atlas pour la biodiversité, Caroline CARIOU indique que la Ville de Cahors a présenté sa candidature en 2021 et qu'une nouvelle tentative sera opérée en 2024. Cela pourrait permettre à la collectivité de bénéficier jusqu'à 80 % de subvention grâce à l'Agence régionale de la biodiversité. La directrice de la propreté et du cadre de vie ajoute que la Ligue pour la Protection des Oiseaux a été sollicitée, cette structure bénéficiant d'une expérience forte dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre de l'atlas de la biodiversité de Lalbenque.

Caroline CARIOU précise que le label « Territoire engagé pour la nature » permet une reconnaissance du plan d'actions de la collectivité en matière de biodiversité. Il s'articule autour de quatre axes :

- S'organiser et établir des partenariats ;
- Maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques ;
- Intégrer la biodiversité dans l'aménagement ;
- Connaître et mobiliser autour de la biodiversité.

Il permet également d'avoir accès à des données pour améliorer les connaissances et les compétences dans ce domaine et de partager les bonnes pratiques.

Dans le cadre d'appel à projets, la labellisation « Territoire engagé pour la nature » peut constituer un facilitateur dans l'obtention de subventions, l'engagement de la collectivité étant préalablement reconnu.

Caroline CARIOU ajoute que la Ville de Cahors souhaite renouveler sa candidature pour bénéficier de la labellisation « Territoire engagé pour la nature », sur la période 2023-2026.

À ce stade, les nouvelles actions envisagées sont les suivantes :

- Réaliser un ABC atlas de la biodiversité sur la ville de manière participative, avec l'animation de la Ligue pour la protection des oiseaux (candidature aux appels à projets de l'OFB pour financer le projet) ;
- Solliciter la commission extra-municipale du temps long sur des thématiques biodiversité, que ce soit dans le cadre des appels à projets citoyens ou bien dans le cadre du renouvellement de la candidature « Territoire engagé pour la nature » ;
- Poursuivre l'intégration de la biodiversité lors de chaque aménagement et la prise en compte des enjeux de désimperméabilisation et de végétalisation locale et multi-strates.

Anne-Céline DAPORTA remercie Caroline CARIOU et Christian MAQUIN pour leur intervention.

3. Formulation de propositions par les membres de la commission extra-municipale du temps long susceptibles de nourrir la candidature de la Ville de Cahors pour le renouvellement de la labellisation en 2023.

Flavien BERNARD invite les membres de la commission à formuler des propositions susceptibles de nourrir la candidature de la Ville de Cahors pour le renouvellement de la labellisation « Territoire engagé pour la nature » en 2023. Il précise que les propositions seront inscrites au compte-rendu puis analysées par la municipalité.

L'animateur indique qu'Eamon O'AHARA a souhaité adresser une contribution aux travaux de la commission. Il prend lecture de son message. Eamon O'AHARA présente ses excuses pour son absence et propose de mettre l'accent sur l'implication des habitants dans les actions menées en faveur de la biodiversité. Il suppose que la plupart des espaces verts de la ville de Cahors sont des jardins privés. Il s'interroge : peut-on inciter/aider les gens à adapter leurs jardins pour mieux promouvoir la biodiversité ? Eamon O'AHARA précise qu'il existe des initiatives intéressantes de ré-ensauvagement (*micro-rewilding*) de jardins privés un peu partout en Europe, les jardins étant souvent reliés entre eux par des couloirs. Eamon O'AHARA adresse ses félicitations à la Ville de Cahors pour les actions déjà engagées. Il juge que le travail mené est impressionnant.

Christophe TILLIE souligne l'intérêt positif du partenariat engagé avec la société M2i. Il estime que la Ville de Cahors et l'entreprise bénéficient mutuellement de leur proximité géographique.

Caroline CARIOU confirme que c'est un partenariat qui bénéficie à la collectivité puisqu'elle accède à des technologies et à des innovations qui ne sont pas encore commercialisées.

Christian MAQUIN ajoute que cela permet de réaliser des économies sur l'achat de ces technologies.

Christophe TILLIE propose de renaturer les parkings relais. Il estime que ce sont des surfaces significatives et qu'il serait intéressant de les végétaliser.

Christian MAQUIN mentionne le parking relais Ludo-Rollès, qui a déjà été végétalisé en partie. Il ajoute qu'une réflexion est menée s'agissant des pourtours des parkings.

Karen DAY salue le travail mené par la municipalité. Elle estime que ces actions contribuent au retour de la nature en ville. Elle souhaiterait savoir quels sont les grands enjeux pour Cahors en matière de biodiversité. Elle considère que la biodiversité s'articule avec une multiplicité d'écosystèmes qui nous entourent. Elle souhaiterait également savoir ce qui manque à la ville de Cahors en matière de biodiversité.

Isabelle LAPEZE suggère qu'une étude puisse être menée pour étudier le lien entre l'ensemble de ces écosystèmes.

Christophe TILLIE répond que l'atlas de la biodiversité permettra de mieux identifier les équilibres existants.

Johann VACANDARE ajoute que la Ville de Cahors parvient déjà à obtenir un certain nombre d'informations sur la biodiversité présente au mont Saint-Cyr ou encore dans la rivière lot. L' élu estime cependant qu'il faut en savoir davantage. S'agissant de l'interrogation de Karen DAY relative aux enjeux majeurs pour la ville de Cahors, Johann VACANDARE estime que ces enjeux sont liés à l'hydrographie autour de Cahors et à la structuration des sols, aux couloirs de biodiversité et de faune sauvage ainsi qu'à la préservation et au développement de certaines espèces pour que l'on parvienne à réguler les équilibres.

Isabelle LAPEZE demande si l'implantation de nichoirs est une action menée uniquement sur l'espace public. Elle suggère que cela soit proposé aux particuliers disposant de jardins. Par ailleurs, s'agissant de l'éco-pâturage au sein du quartier de Bégoux, elle souhaiterait savoir s'il s'agit d'une extension du périmètre ou d'un simple changement de localisation.

Caroline CARIOU répond que les nichoirs ont été implantés uniquement sur l'espace public jusqu'à présent. Concernant l'éco-pâturage, elle rappelle le contexte budgétaire contraint et la volonté que plusieurs quartiers puissent bénéficier de cette action.

Anne-Marie REY-GOLLIET indique qu'elle habite le centre-ville de Cahors, qu'elle dispose d'une terrasse et qu'elle ne sait pas que faire des déchets verts. Si elle a bien conscience que seule une partie de ces déchets peut être déposée dans le composteur, elle suggère l'organisation de ramassages ponctuels de déchets verts, comme c'est le cas pour la récupération des arbres de Noël.

Caroline CARIOU confirme que les déchets verts ne peuvent pas être jetés dans les composteurs partagés. Les quantités importantes de tontes dans les composteurs entraînent une fermentation rapide et un pourrissement. Selon elle, jeter quelques branchages très ponctuellement ne pose pas de difficulté.

Flavien BERNARD ajoute que la présence de déchets verts en faible quantité est même nécessaire pour obtenir un bon compostage.

Michel MARCHAL ajoute que le séchage de ces déchets verts peut avoir un intérêt.

Noujoud BOUGRINE demande quelles sont les actions mises en œuvre en partenariat avec les bailleurs sociaux pour faire valoir cette approche en faveur de la biodiversité.

Caroline CARIOU répond que la Ville de Cahors ne peut intervenir sur les parcelles des bailleurs sociaux. Ce sont ces derniers qui décident de la politique menée sur leurs propres parcelles.

Noujoud BOUGRINE estime que la mise en place d'un partenariat pourrait être intéressante.

Caroline CARIOU précise qu'un partenariat a été expérimenté s'agissant des composteurs partagés. Elle reconnaît que cela entraîne un certain niveau de complexité, les bailleurs sociaux étant limités en termes de moyens humains.

Noujoud BOUGRINE invite les bailleurs sociaux à associer davantage les associations de quartier et demande davantage de proximité avec les habitants pour que ces actions soient menées à bien.

Christian MAQUIN ajoute que les bailleurs sociaux sollicitent la Ville de Cahors sur certains projets d'aménagement, de telle manière à garder une cohérence avec les autres aménagements de la ville.

Noujoud BOUGRINE juge qu'en matière de biodiversité, la voix de la Ville de Cahors doit être écoutée et prise en compte par les bailleurs sociaux.

Michel MARCHAL informe les membres de la possibilité de créer des refuges volontaires. Il cite l'exemple du lycée des Territoire Cahors – Le Montat. Il explique qu'une centaine de personnes s'est engagée à installer des nichoirs et à ne pas utiliser de pesticides. Il mentionne également l'installation de nichoirs sur la parcelle de Brico Dépôt, située en zone boisée à Cahors. Un suivi sera mené pendant trois ans en lien avec la LPO. Michel MARCHAL rappelle par ailleurs que les documents d'urbanisme prévoient différentes trames, en lien notamment avec la préservation de la biodiversité. Les trames vertes permettent par exemple d'identifier la circulation des espèces animales et végétales. Les trames bleues servent à identifier les

résurgences, les rivières, etc. Michel MARCHAL ajoute que la LPO a édité un classeur comportant des fiches pratiques destinées aux particuliers et aux collectivités. Il estime que cet outil facilite la réalisation d'inventaires et la mise en place d'actions pour la biodiversité. Il tient un exemplaire à la disposition des membres de la commission. Enfin, s'agissant des chauves-souris, il invite à privilégier les gîtes plutôt que les nichoirs, ces animaux étant migrateurs.

S'agissant des documents d'urbanisme, Caroline CARIOU répond que la trame noire a été prise en compte dans le cadre du remplacement de l'ensemble de l'éclairage public de la ville.

Anne-Céline DAPORTA demande si les produits de la société M2i sont abordables financièrement pour le grand public.

Christian MAQUIN répond positivement. Il ajoute que certains produits revêtent un caractère ludique et cite notamment le système de paint-ball, qui permet de lutter contre la chenille processionnaire grâce à une confusion de phéromones biodégradables.

Anne-Céline DAPORTA souligne l'exemplarité de la Ville de Cahors en matière de biodiversité. A partir de ces actions existantes, il serait intéressant selon elle de travailler à l'implication de la population et des acteurs du tissu associatif. Par ailleurs, elle s'interroge sur l'opportunité de développer les toitures végétalisées et sur l'existence de ruches en centre-ville.

Caroline CARIOU répond qu'une colonie d'abeilles s'est récemment installée en plein cœur de ville, place Chapou. Les abeilles ont été prises en charge par un agent de la Ville de Cahors qui est par ailleurs apiculteur bénévole.

Johann VACANDARE estime qu'il faut garder à l'esprit que les abeilles peuvent se révéler concurrentielles vis-à-vis des petites colonies d'insectes. Selon lui, l'abeille domestique doit être confortée mais pas excessivement favorisée pour préserver les équilibres.

Flavien BERNARD en déduit qu'il existe donc un intérêt à revégétaliser la ville pour que la nature favorise elle-même la restauration de la biodiversité.

S'agissant de la végétalisation de toitures, Christophe TILLIE attire l'attention des membres sur la complexité d'une telle opération. Cela implique notamment de réaliser un calcul de charges. Il estime toutefois que c'est une piste intéressante pour atténuer les îlots de chaleur.

Cécile CANALE indique qu'elle vit à Cahors depuis trois ans. Elle se dit très fière de vivre dans une ville qui mène toutes ces actions en faveur de la biodiversité. Elle estime néanmoins que la rivière Lot devrait être davantage prise en compte dans ces actions. Il s'agit d'une masse d'eau considérable qui traverse la ville. Elle estime que la rivière et ses abords peuvent constituer une réserve de biodiversité intéressante. Par ailleurs, elle indique aux membres de la commission que la ville de Bruxelles a proposé aux habitants d'entretenir de manière participative des glycines dans les rues.

Anne-Céline DAPORTA ajoute que cette démarche participative existe également en Angleterre, où les habitants de certaines villes sont invités à prendre part à l'entretien de rosiers.

Cécile CANALE juge que c'est une action participative qui permet d'entretenir les liens sociaux entre les habitants. Elle propose par ailleurs qu'une visite de la ville soit proposée aux Cadurciens pour mettre en avant cette multiplicité d'actions menées en faveur de la biodiversité. Elle considère que cela rencontrerait probablement un véritable succès.

Christian MAQUIN indique que la Ville de Cahors a expérimenté cette dimension participative dans la rue du Château-du-Roi. Il y a eu une participation mais le mouvement s'est essoufflé.

Il prend note des initiatives mentionnées qui permettront de réfléchir aux moyens éventuels de relancer le mouvement. Le chef de service des espaces verts rappelle que Cahors bénéficie d'une échelle qui permet d'être à proximité immédiate de la nature. Le besoin d'accès à la nature depuis le centre-ville n'est pas le même qu'à Bruxelles ou que dans de grandes métropoles. Il confirme à Cécile CANALE que la rivière Lot sera bien intégrée à l'ABC.

Caroline CARIOU ajoute que des panneaux seront prochainement installés dans le parc Tassart pour mieux mettre en valeur les essences et les nichoirs.

Karen DAY voudrait attirer l'attention de la commission sur le fait que le verdissement de la ville n'est pas la même chose que le rétablissement de la biodiversité. Selon elle, le verdissement est une mesure très positive qui est importante pour le bien-être des habitants et pour l'adaptation climatique de la ville. Le rétablissement et la protection de la biodiversité nécessitent une compréhension des enjeux pour la ville de Cahors et pour la zone autour de Cahors en ce qui concerne la biodiversité. Elle ajoute que la rivière est également un espace naturel important pour la cité. La qualité de l'eau, la biodiversité présente dans l'eau et la protection des habitats situés en bord de rivière, notamment lors des inondations, sont également importants.

Christian MAQUIN explique qu'il y a une vingtaine d'années, les berges du Lot étaient fauchées par le service des espaces verts. Aujourd'hui, la végétation naturelle reprend le dessus. Les arbustes s'enracinent et limitent l'érosion. Cela contribue au retour de la biodiversité.

Anne-Marie REY-GOLLIET souhaiterait que les plantations d'arbres dans la terre soient privilégiées, plutôt que les plantations d'arbres en pot. Elle cite l'exemple de Lectoure, où la municipalité a planté des arbustes directement dans le sol. Elle constate que les plantes prolifèrent et que les ruelles sont agréables.

Flavien BERNARD indique qu'il a habité à proximité de la place de la Daurade et que les jardinières participatives qui y ont été déployées auraient mérité davantage d'informations à l'attention des habitants.

Christian MAQUIN répond que ces jardinières participatives ont été lancées en partenariat avec un certain nombre d'associations. Il reconnaît qu'il s'agit d'une expérimentation qui pourrait être améliorée.

Flavien BERNARD juge que la communication est essentielle pour mener à bien ce type de dispositif.

Isabelle LAPEZE rappelle que la ville de Cahors dispose d'un espace naturel sensible comportant des milieux secs et des habitats d'intérêt communautaire. Elle propose de réaliser des suivis annuels de la biodiversité, dans la continuité de ce que fait déjà le Département en partenariat avec la Ville de Cahors. Elle suggère de co-construire un projet avec les habitants et de prendre en compte les aspects liés à la sécurité et à la prévention des incendies. Isabelle LAPEZE estime que préserver la biodiversité, c'est aussi faire le lien entre les espaces ruraux, la rivière, les zones urbaines. Elle juge que le projet d'atlas va dans le bon sens.

Karen DAY rejoint l'avis formulé par Isabelle LAPEZE s'agissant du projet d'atlas.

Anne-Céline DAPORTA revient sur l'intervention de Karen DAY en soulignant que les actions menées en faveur de la biodiversité ne peuvent être coupées de la question du bien-être des habitants, notamment de la santé des habitants. La collectivité se doit de respecter cet équilibre. Ces deux aspects ne sont pas antinomiques, selon elle.

Johann VACANDARE rappelle que la biodiversité est une question liée à nos propres activités qui ont un impact sur le changement climatique. Nos activités dépendent en grande partie de

notre environnement. Restaurer la biodiversité, cela passe aussi par la réduction de notre impact sur notre environnement.

Christian MAQUIN ajoute que la biodiversité contribue au bien-être en ville puisqu'elle contribue à réduire les îlots de chaleur. Il indique que les platanes du boulevard Gambetta, par exemple, permettent de réduire la température de 2°C.

Flavien BERNARD rappelle que les habitants de la cité font pleinement partie de la biodiversité.

Joëlle PAOLI réagit à l'intervention d'Anne-Marie REY-GOLLIET concernant les arbres plantés dans des bacs. Elle rappelle que ce choix est étroitement lié à la présence de réseaux souterrains qui empêchent de creuser les sols.

Michel MARCHAL attire l'attention sur les débroussaillages de chemins qui se multiplient. Ils sont souvent à l'initiative du tissu associatif local. Il rappelle que ces opérations sont déconseillées entre le 15 mars et le 15 août, en raison de leur impact majeur sur la biodiversité.

Christian MAQUIN ajoute qu'il faut également tenir compte du risque incendie.

Anne-Céline DAPORTA propose de sensibiliser les associations qui interviennent sur les chemins cadurciens. Elle suggère également que les actions menées route de Toulouse en matière de renaturation puissent être valorisées dans la candidature de la Ville de Cahors pour le renouvellement du label.

Caroline CARIOU confirme que ces actions seront valorisées dans le cadre plus global de l'ensemble des projets de renaturation menés à l'échelle de la ville.

Joëlle PAOLI propose des distributions de nichoirs à oiseaux, au même titre que le Grand Cahors distribue des composteurs individuels.

Michel MARCHAL précise qu'il faut prendre en compte diverses caractéristiques en fonction de la localisation du nichoir et des espèces présentes. Il ajoute que des actions de formation sont déjà menées par la LPO.

Christophe TILLIE considère qu'il pourrait être intéressant de sensibiliser, de former et d'éduquer les enfants sur les questions de renaturation et de biodiversité.

Hélène LENEVEU-RIVIERE indique qu'elle vient de présenter à l'école Pierre-Ségala le projet de réaménagement des cours de l'école. Elle rappelle que de nombreuses actions sont mises en place dans les cours d'écoles par la municipalité. Elle cite plusieurs exemples : les composteurs, les récupérateurs d'eau, les systèmes de tri sélectif et de compostage. Elle ajoute que des arbres fruitiers sont plantés dans les écoles. L'adjointe au maire de Cahors confirme que l'enjeu de la biodiversité est systématiquement intégré lors du réaménagement des cours d'écoles.

Christian MAQUIN ajoute que les arbres plantés dans les cours d'écoles constitueront demain de véritables rideaux verts pour rafraîchir les classes.

Michel MARCHAL préconise de supprimer le bitume des cours d'écoles.

Hélène LENEVEU-RIVIERE confirme que c'est précisément ce que fait la Ville de Cahors lors de chaque réaménagement de cours d'écoles.

Christian MAQUIN ajoute que les copeaux de bois positionnés au pied des arbres contribuent à la désimperméabilisations des sols.

Flavien BERNARD remercie les membres pour leurs préconisations.

Caroline CARIOU et Christian MAQUIN remercient les membres pour leur invitation et pour leurs contributions à la candidature de la Ville de Cahors.

4. Questions diverses.

Les animateurs de séance invitent les membres de la commission à poser leurs éventuelles questions.

Nathalie VAURS sollicite davantage de visibilité sur le planning des séances de la commission et propose de convenir d'une périodicité. Elle s'interroge sur l'opportunité de procéder à un renouvellement des membres qui ne sont plus mobilisés.

Flavien BERNARD demande si les documents de travail préparatoire peuvent être envoyés aux membres avec davantage de délais.

Christophe TILLIE indique qu'il serait intéressant d'identifier des objectifs de travail à moyen terme.

Karen DAY estime utile de revoir les règles d'assiduité pour le bon fonctionnement des travaux de la commission.

Noujoud BOUGRINE considère qu'il faut appeler les membres à se mobiliser.

Christophe TILLIE propose de les solliciter par courrier.

Johann VACANDARE note que certains membres font leur maximum et que d'autres, moins mobilisés, peuvent en effet être sollicités sur leur volonté de poursuivre les travaux au sein de la commission.

Nathalie VAURS pense que l'établissement d'un planning des séances permettrait de remobiliser certains membres.

Noujoud BOUGRINE estime qu'il faut comprendre que l'on ne peut pas être mobilisé lors de chaque séance. Elle note que certains membres ne pouvant être présents font des contributions écrites. Elle juge cette démarche particulièrement sérieuse.

Johann VACANDARE souligne que nombre de participants ne pouvant être présents lors de cette séance se sont excusés.

Nathalie VAURS rappelle que la commission a vocation à se construire progressivement et que chacun peut apprendre des quelques dysfonctionnements constatés.

Karen DAY suggère d'évoquer le sujet de l'assiduité à la rentrée.

Johann VACANDARE ajoute que les prochains mois seront marqués par un agenda de travail intéressant et intense pour la commission, avec le sujet de l'alimentation, de la labellisation du secteur patrimonial remarquable en écoquartier et l'appel à projets citoyens, qui feront l'objet de séances dédiées.

Emmanuelle ANDLAUER estime qu'il conviendrait de définir une fréquence des réunions et de rappeler ce qui est attendu des membres de la commission.

Johann VACANDARE rappelle les dispositions de la charte de la commission extra-municipale du temps long. Il précise que la commission a vocation à être un appui de la Ville de Cahors en conduisant des réflexions collectives sur l'impact à long terme de nos actions sur la cité.

Isabelle LAPEZE confirme la volonté des membres de contribuer à un projet collectif.

S'agissant de la fréquence des séances, Johann VACANDARE indique vouloir préserver l'équilibre entre les disponibilités qui peuvent varier d'un membre à l'autre. Il propose de former un groupe de travail. Flavien BERNARD, Christophe TILLIE, Emmanuelle ANDLAUER, Cécile CANALE, Karen DAY et Isabelle LAPEZE proposent de rejoindre le groupe pour réfléchir aux méthodes de travail de la commission.

Dans un second temps, Anne-Marie REY-GOLLIET propose d'établir un bilan de la deuxième édition de la Journée citoyenne qui s'est tenue le samedi 10 juin 2023.

Anne-Marie REY-GOLLIET rappelle que 21 partenaires ont été mobilisés. Elle indique que plusieurs centaines de Cadurciens ont été sensibilisés sur le village citoyen. Elle constate que la localisation du village citoyen sur la place François-Mitterrand est particulièrement stratégique.

Elle indique qu'une opération d'extraction de déchets sauvages de la rivière Lot (en amont et aval du pont des remparts Stéphane-Hessel) a pu être menée grâce aux pêcheurs de l'AAPPMA et aux plongeurs des Compagnons de Neptune.

Elle indique qu'1,5 tonne de déchets a été extraite de nos espaces naturels et triés par les participants dont un caddie de supermarché, un ordinateur portable, des pneus, de nombreux mégots, une gazinière, une galerie de voiture, des bouteilles en verre, un vélo, une barrière, un câble en métal de plus de 10 mètres de longueur, etc.

Elle ajoute que les lieux comportant des déchets sauvages qui ont été signalés dans la boîte à idées ont bien été relayés aux services de la collectivité.

Une caractérisation et une inventarisation des déchets recueillis a été menée par l'antenne cadurcienne de l'association Qui nettoie si ce n'est toi pour contribuer à la plateforme MerTerre (collecte de données relatives aux déchets ramassés lors de ce type d'opération pour proposer des politiques de réduction des déchets mieux adaptées). Anne-Marie REY-GOLLIET indique que le bilan de la caractérisation opérée sur un échantillon de 25 kg de déchets est accessible sur internet.

Anne-Marie REY-GOLLIET revient sur deux actions phares qui se sont déroulées sur le village citoyen : la sensibilisation à la lutte contre le moustique tigre proposée par le Carrefour des sciences et des arts en partenariat avec la Ville de Cahors et la démonstration du service de véhicules en autopartage déployé par la coopérative Citiz à Cahors.

Un accueil des visiteurs sur le village citoyen a pu être assuré tout au long de la matinée grâce à l'implication active d'une dizaine de membres de la commission du temps long.

Une table-ronde animée par Flavien BERNARD autour de l'appel à projets citoyens a permis de procéder à une présentation de l'édition 2023 par les membres de la commission du temps long et à un retour d'expérience avec les lauréats de l'édition 2022.

Anne-Marie REY-GOLLIET constate que les événements de l'après-midi ont été moins fréquentés. Une conférence sur la pollution plastique a été proposée par Flavien, suivie de la projection d'un film-documentaire sur la condition animale au cinéma Le Grand Palais.

Des lectures et des animations sur la transition écologique et l'engagement citoyen ont également été proposées par les librairies partenaires et par la médiathèque du Grand Cahors.

Anne-Marie REY-GOLLIET propose de réunir le groupe de travail pour approfondir ce bilan et préparer la prochaine édition de la Journée citoyenne.

Anne-Céline DAPORTA souligne à son tour le succès rencontré par le village citoyen, grâce au positionnement stratégique sur la place François-Mitterrand. Selon elle, il serait opportun de renforcer la signalétique sur le village citoyen. Elle salue la mobilisation du tissu associatif. Elle constate une diminution du nombre de participants sur l'opération de nettoyage par rapport à l'an passé. Elle souligne le rôle majeur des randonneurs, des pêcheurs et des plongeurs. Anne-Céline DAPORTA s'interroge sur l'opportunité de reconduire l'opération de nettoyage. Elle estime que le format de la conférence doit être réinterrogé pour sensibiliser plus fortement les plus jeunes qui sont de moins en moins sensibles à ce type de format. Elle cite notamment les nudges qui permettent d'intégrer une dimension ludique.

Noujoud BOUGRINE regrette que les établissements scolaires n'aient pas davantage relayé l'information.

Anne-Marie REY-GOLLIET répond que la Journée citoyenne a eu lieu pendant certaines épreuves.

Noujoud BOURINE préconise de s'adresser davantage aux habitants des quartiers extérieurs au centre-ville.

Flavien BERNARD invite les membres à participer au groupe de travail dédié pour prolonger les échanges. Il note que les retours des lauréats de l'appel à projets citoyens formulés durant la table-ronde revêtent un intérêt : ils permettent d'obtenir des perspectives d'amélioration du dispositif. Flavien BERNARD propose d'adresser l'enregistrement aux membres de la commission.

Noujoud BOUGRINE propose d'organiser prochainement un repas pour réunir l'ensemble des membres de la commission.

Johann VACANDARE remercie les participants. Il demande à deux membres de bien vouloir animer la prochaine séance, dont la date n'est pas encore fixée. Christophe TILLIE et Cécile CANALE se portent volontaires, sous réserve de leur disponibilité.